

AMAP de St-Bauzille-de-Montmel

Contrat d'engagement saison printemps-été 2022 (20 mai / 11 novembre)

Abdallah et Khada Lahbib, producteurs, s'engagent à livrer chaque semaine des paniers de produits frais, cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement, sans engrais chimique de synthèse, ni pesticide (cf. cahier des charges « pratiques culturales »). Par ailleurs si, de manière exceptionnelle, ils doivent faire un achat extérieur de produits, ils en informeront les consommateurs et indiqueront leur provenance, étant entendu que ceux-ci devront eux-mêmes avoir été cultivés sainement dans le respect de la nature et de l'environnement.

Chaque consommateur/partenaire s'engage, au début de la saison et pour toute sa durée, à acheter une part de récolte correspondant au contenu d'un (ou d'un petit) panier hebdomadaire, à venir le chercher ou à le faire récupérer par une personne de son choix. Il s'engage à trouver un remplaçant en cas d'abandon en cours de saison et à ne pas réclamer aux producteurs les sommes déjà versées. Il s'engage également à participer à 1 ou 2 distributions et aux récoltes, en fonction de ses disponibilités, si les producteurs en manifestent le besoin.

Les deux parties s'engagent dans une nouvelle économie qui, en développant la solidarité entre producteurs et consommateurs/partenaires, offre un appui à l'agriculture paysanne locale et donne aux consommateurs les moyens de manger des produits sains, à un prix juste. Elles adhèrent aux 18 principes généraux de la charte d'Alliance Provence pour les AMAP (cf. pièce jointe), qu'elles s'engagent à respecter.

La distribution des paniers se fait à Favas, sur le terrain prêté à l'association, le vendredi entre 18h et 19h30.

Producteurs : Abdallah et Khada Lahbib, route de Buzignargues - 34160 - Galargues - tél. 04.67.06.90.34

Consommateur/Partenaire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone (domicile) : Portable ou tél. travail :

Courriel :

Conditions de paiement :

Le prix du panier étant fixé à 25 € (15 € le petit panier), les 26 paniers du contrat reviendront à 650 € (ou 390 € pour les petits paniers), après adhésion annuelle à AGIR (10 €, 15 € pour un couple).

Le règlement devra être effectué sous la forme d'un ou plusieurs chèques, établis à l'ordre d'AGIR, remis au responsable de l'AMAP, après avoir choisi l'une des options suivantes :

PANIERS :

Intégralité : 1 chèque de 650 €

Bimestrielle : 3 chèques de 217 €

Mensuelle : 6 chèques de 109 €

PETITS PANIERS :

Intégralité : 1 chèque de 390 €

Bimestrielle : 3 chèques de 130 €

Mensuelle : 6 chèques de 65 €

Date :

Signature du consommateur/partenaire :

Signatures des producteurs :